

Rencontre avec
Jean Turgeon,
président de la CMMTQ

La CMMTQ et
le dossier des
paiements rapides



Chauffe-eau

Le raccordement à un chauffe-eau domestique



Nous nous engageons à votre réussite



En stock pour votre installation :

Nous disposons d'un stock important d'unités, d'équipements et d'accessoires pour assurer que vous avez ce dont vous avez besoin pour que vos projets se déroulent sans problème.



Les produits dont vous avez besoin :

Vous pouvez compter sur nous pour des solutions fiables et efficaces, des dernières innovations et technologies aux produits indispensables. Nous avons ce dont vous avez besoin pour garantir que le travail soit bien fait.



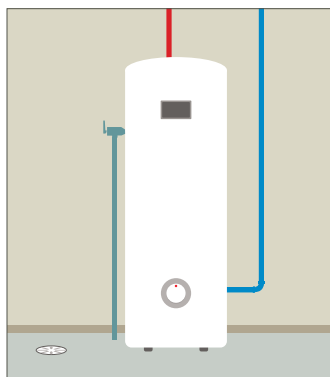
Une expertise locale :

Notre équipe de professionnels offre un soutien technique supérieur, garantissant que vous disposez des ressources et des connaissances dont vous avez besoin pour chaque projet.

WOLSELEY 

Pour en savoir plus, consultez le site wolseleyexpress.com ou rendez-nous visite dans l'une de nos succursales.

Votre **projet** Notre **priorité**



14

Chauffe-eau

Le raccordement
à un chauffe-eau domestique

4

Mot du président

Notre Corporation, plus pertinente que jamais

10

Entrevue

Nouveau président de la CMMTQ :
rencontre avec Jean Turgeon

18

75^e anniversaire de la CMMTQ

La CMMTQ à l'origine de la mobilisation de l'industrie
dans le dossier des paiements rapides

21

Question-Réponse

Les pompes de secours



6

 NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

23

 INFO-PRODUITS

24

 FORMATIONS DE LA CMMTQ

26

 BIENVENUE AUX
NOUVEAUX MEMBRES

26

 CALENDRIER

Abonnement gratuit

L'abonnement à *IMB* est gratuit pour les personnes liées à la mécanique du bâtiment.

Remplir le formulaire sur bit.ly/AbonnementRevueIMB

Notre Corporation, plus pertinente que jamais

Jean Turgeon, président de la CMMTQ

Le congrès qui vient de se terminer a connu un franc succès et enregistré une participation record. J'en profite pour remercier tous nos partenaires pour leur soutien ainsi que l'équipe de la CMMTQ qui a fait de cet événement une réussite.

Je tiens également à féliciter tous les finalistes et les gagnants couronnés lors de la Soirée Maestria. Vous pouvez être fiers de vous. L'excellence de vos actions et de vos projets fait rayonner notre métier et notre industrie.

Ce rassemblement annuel est devenu un incontournable. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie*, le congrès a pour objectif premier de favoriser la formation, tant sur les plans de la technique — on le sait, les technologies progressent rapidement — que de la gestion — un volet délicat de nos activités quotidiennes.

Il est également l'occasion unique de se regrouper, de réseauter et de faire part de ses expériences à des confrères et à des partenaires d'affaires. Ces discussions sont à mes yeux extrêmement précieuses pour progresser et devenir de meilleurs entrepreneurs.

L'événement nous a aussi permis de célébrer le 75^e anniversaire de notre Corporation. Nous en avons profité pour rendre hommage à ses bâtisseurs, plus particulièrement les présidents et directeurs généraux qui portent le flambeau depuis 1949, sans oublier tous les autres membres qui se sont

impliqués pour la faire évoluer — notamment Jocelyne Meunier-Desjardins, première femme à siéger au conseil d'administration de la CMMTQ en 1987.

Il est important de rappeler que des entrepreneurs ont convaincu le gouvernement de créer la Corporation par une loi, car ils souhaitaient rehausser la compétence professionnelle de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande protection, de réglementer leur discipline et l'exercice du métier, de mieux se former et de se doter de services adaptés ainsi que d'une tribune pour parler d'une même voix. Pour la première fois en Amérique, une corporation à titre réservé et à exercice exclusif était instituée pour des entrepreneurs de la construction.

Soixante-quinze ans plus tard, ces principes sont plus pertinents que jamais. Chaque jour, ils dictent les actions que nous voulons mettre en œuvre. Nous avons ainsi l'objectif de créer de la valeur pour le public, pour notre industrie et évidemment pour nos membres.

Très active depuis quelques années, la Corporation mène plusieurs dossiers de front. On n'a qu'à penser aux assurances commerciales, aux dégâts d'eau, à la formation continue obligatoire, aux paiements rapides, aux examens de qualification, à la transformation numérique et à notre nouvelle image.



D'ailleurs, à ce sujet, notre conseil d'administration a donné son feu vert à une campagne de publicité télévisuelle. Cette publicité de 30 secondes met en lumière le professionnalisme de nos membres. Elle est présentement diffusée sur les chaînes du réseau Québecor. Un article sera également publié dans la section XTRA du journal *La Presse*.

Il est temps de mieux se faire connaître et reconnaître. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, profitez de cette occasion pour afficher fièrement le nouveau logo de la CMMTQ sur vos véhicules et vos documents d'affaires. Le public saura désormais que les membres de la CMMTQ font leur travail « de mains de maître »! **IMB**

LE CÂBLE FLEXICORE® DIGNE DE CONFIANCE



Le câble Flexicore®



Au cœur de la gamme d'appareils de nettoyage de canalisations de General se trouve le câble Flexicore. Vos clients comptent sur lui pour dégager leurs canalisations. Vous comptez sur lui pour surmonter les situations les plus difficiles. Vous comptez également sur lui pour maintenir vos frais d'entretien au minimum et vos profits au maximum.

- Câble de gros calibre étroitement enroulé autour d'un câble métallique de type aéronef (49-stand)
- Résiste aux pliages
- Possède à la fois une force inégalée et ce qu'il faut de flexibilité
- Nécessite peu d'entretien
- Si robuste, il est couvert par la meilleure garantie de l'industrie

Pour plus d'information ou pour une démonstration, contactez les Agences Rafaes au 514 905-5684 ou visitez www.drainbrain.com/francais.



© 2024 General Wire Spring

Nettement les plus robustes ^{MD} **General**
PIPE CLEANERS

Gilles Legault reçoit le Prix d'excellence 2024 du CCH



Le Conseil canadien de l'hydronique (CHH) a remis le Prix d'excellence 2024 à Gilles Legault, directeur de l'hydronique de CB Supplies Canada. Ayant plus de 50 ans d'expérience à son actif, Gilles est un expert chevronné en systèmes de plomberie et de chauffage. Il est concepteur hydronique certifié par le CCH et concepteur géothermique certifié par la Coalition canadienne de l'énergie géothermique.

Créé en 2012, ce Prix reconnaît les personnes qui ont fait preuve d'un engagement exceptionnel envers l'avancement de l'industrie de l'hydronique au Canada. Leur contribution a amélioré le profil professionnel de l'industrie par l'éducation, la formation, les relations publiques, les réalisations techniques ou l'élaboration de codes et de normes. Il devient le premier Québécois à remporter cet honneur.

Ça marche au Technopole Angus!

Énergère, membre de la CMMTQ et un des leaders en efficacité énergétique et en solutions de décarbonation, annonce que la boucle énergétique de 5^e génération de l'écoquartier du Technopole Angus à Montréal fait déjà ses preuves.



La Société de développement Angus (SDA) a investi dans une boucle énergétique performante dans le contexte du développement du Technopole Angus, situé sur l'ancien site industriel du Canadien Pacifique. Une boucle énergétique permet l'échange d'énergie dans un quartier en intégrant diverses sources de manière à favoriser une

consommation efficiente. Elle mise sur la récupération et l'échange interne de chaleur, ce qui permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

La particularité de cette boucle énergétique réside dans le fait que sa conception a été réalisée avant de connaître l'usage

Gilles Rousseau, nouveau président de l'ICPC-Québec

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage - Québec (ICPC-Québec) a élu Gilles Rousseau, directeur de Masco Canada, à la présidence. Il succède ainsi à Éric Jacques, vice-président et directeur général de Gromec. Par ailleurs, Alain Paquette, directeur provincial des ventes en plomberie de Wolseley, a été élu au poste de premier vice-président.



À compter de cette année, le mandat du président de l'ICPC-Québec sera d'un an, au lieu de deux. Cette mesure vise à permettre à plus de membres du conseil d'administration d'accéder à un poste d'officier après 4 années, plutôt que 8. Monsieur Jacques a profité de l'occasion pour remercier les administrateurs qui l'ont soutenu pendant son mandat, ainsi que François Deschênes (Groupe Deschênes) qui a agi comme agent de liaison entre les bureaux canadien et québécois de l'organisation.

des bâtiments. D'où le choix de la boucle énergétique de 5^e génération, une véritable infrastructure évolutive qui permet d'intégrer d'autres technologies au fil du temps. La boucle et les technologies choisies se devaient d'être flexibles, et les températures et modes de fonctionnement d'être compatibles entre les différents blocs.

Nouveau guide sur la prévention de l'exposition au plomb

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a actualisé son guide de prévention *L'exposition au plomb*. Accompagné d'une grille d'auto-évaluation, le guide s'adresse aux intervenants dans les milieux de travail et sur les chantiers de construction où se déroulent des activités susceptibles de provoquer une exposition au plomb. Il les informe au sujet des principaux effets du plomb sur la santé ainsi que sur la démarche de prévention et les mesures qui permettent d'identifier, de corriger et de contrôler l'exposition des travailleurs et de leurs proches.



Les principales nouveautés de ce guide de 54 pages sont l'intégration du volet construction et des annexes traitant notamment de travaux de rénovation ou de démolition impliquant des revêtements ou des matériaux contenant du plomb (technique de repérage, décapage de peinture, nettoyage, etc.).

Ces documents ont été mis à jour grâce à la collaboration de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et du Réseau de santé publique en santé au travail. Ils peuvent être consultés à bit.ly/guide-lexposition-au-plomb.

Bonne nouvelle – la prévention fonctionne!

Le Réseau de santé publique en santé au travail constate que le nombre de travailleurs présentant une plombémie élevée tend à diminuer depuis les 30 dernières années. Cette diminution est vraisemblablement en partie le fruit d'une meilleure prise en charge de l'exposition des travailleurs dans les milieux de travail grâce à la mise en place de divers mécanismes de prévention. La poursuite des efforts de prévention est nécessaire au maintien et à l'amélioration de cette tendance. Dans les milieux où il y a surexposition des travailleurs au plomb, des efforts d'information, de prévention et de correction sont essentiels.

Décès de Luc Meunier

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès inattendu de Luc Meunier, survenu le mardi 27 août dernier. Luc a travaillé pendant plus de 30 ans chez Bibby-Ste-Croix. Il occupait le poste clé de vice-président des ventes pour la division de la plomberie. Comptant plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie de la plomberie, Luc était très connu et respecté de tous, et ce, partout au Canada.



L'équipe de la revue *IMB* ainsi que le conseil d'administration et le personnel de la CMMTQ souhaitent offrir leurs condoléances à sa femme, ses filles, ses petits-enfants, ses collègues et ses amis.

Décès de Gilles Ratelle



Nous avons également appris le décès de Gilles Ratelle, retraité de l'entreprise Deschênes & Fils. Gilles est décédé le mardi 3 septembre, à l'âge de 76 ans. Très actif au sein de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC), il a siégé au conseil d'administration de la division du Québec de 2001 à 2009. L'ICPC lui a d'ailleurs remis le *Lifetime Service Award* en 2012 pour souligner ses 40 ans de service dans l'industrie.

L'équipe de la revue *IMB* ainsi que le conseil d'administration de la CMMTQ souhaitent offrir leurs condoléances à sa conjointe, ses fils, sa petite-fille, ses amis et ses anciens collègues.



Un plombier de la Ville de Montréal se déplace à vélo

Depuis le mois de mai, Éric Dion, plombier à la Ville de Montréal,

se déplace à l'aide d'un vélo cargo frontal à assistance électrique. Dans le coffre avant, il y dépose ses outils, des compteurs d'eau et un seau en plastique.

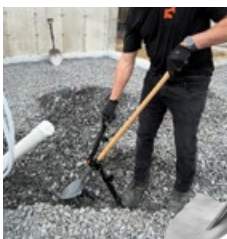
Le spécialiste de l'entretien des compteurs d'eau de la Ville de Montréal a eu cette idée lors d'un voyage en Europe. Le vélo cargo coûte plus de 12 000 \$.

« Ce n'est pas donné, admet-il, mais c'est moins cher que de se déplacer avec le camion de la Ville. Lors d'une journée de travail, j'ai parcouru 38 kilomètres en 2 heures 22 minutes. Pour cette seule journée, mon application m'indique que j'ai évité la production de 8,33 kg de CO₂. »

Dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement du Québec, les individus et entreprises peuvent obtenir une aide financière à l'achat d'un vélo cargo dans le cadre du programme Écocamionnage.

Bercolever obtient son brevet

Mario Côté, de Plomberie Mario Côté située à Sherbrooke, a récemment reçu un brevet pour son invention nommée Bercolever, un système amovible se rattachant au manche d'une pelle. Appliquant le principe du levier lors du pelletage, le Bercolever contribue à prévenir les maux de dos. Ce système de levier et de poignée sur bille, qui forme un pivot central, réduit l'effort nécessaire



pour soulever la pelle et donc la pression sur le dos. Il compte également d'autres avantages : ergonomique, il peut être intégré à n'importe quelle pelle au manche tubulaire et réglé selon la taille de l'utilisateur.

Cette innovation lui avait d'ailleurs valu le prix Maestria, Prévention en santé et sécurité, en 2016. Pour commander, visitez le bercolever.com.



26 femmes, 26 métiers : Anick Ouellet, frigoriste et membre de la CMMTQ

Le balado *26 femmes, 26 métiers* permet à des travailleuses de l'industrie de la construction de parler de leur métier. L'animatrice Stéphanie Lévesque a reçu Anick Ouellet, frigoriste au sein de l'entreprise Co-Ref Itée. Pour écouter le balado, visitez le bit.ly/balado26femmes-26metiers.

Acquisition pour Bosch

Bosch a fait l'acquisition, au coût de 8 milliards de dollars, des activités de Johnson Control dans le domaine du chauffage, de la ventilation et du conditionnement de l'air pour le secteur résidentiel et commercial léger. En outre, Bosch a acheté 16 sites de production et 12 sites d'ingénierie dans 30 pays, ajoutant à son portefeuille de produits des marques comme York, Coleman et Hitachi.

25/50

La CMMTQ souligne l'anniversaire de ses membres. Félicitations!

25 ANS

Thermoconfort JB inc.
Mascouche

Plomberie-chauffage
Robert Labbé (1999) Itée
Beauport

NOUS SOMMES PRÊTS À TOUT



**Quelles que soient les exigences de votre prochain projet,
adressez-vous à Bradford White pour une gamme complète
de solutions en matière d'eau chaude :**

- Commerciales et résidentielles
- Options de gaz et d'électricité à haute efficacité pour satisfaire à tous les besoins d'installation de produits
- Technologie antimicrobienne Microban^{MD} exclusive pour tous les chauffe-eau à réservoir

FOR THE PRO

Inscrivez-vous dès maintenant.




BRADFORD WHITE[®]
CHAUFFE-EAU
Built to be the Best[®]

La protection antimicrobienne Microban^{MD} aide à prévenir la croissance de bactéries, de moisissures et de mildiou qui pourrait affecter le produit. Les propriétés antimicrobiennes intégrées ne protègent pas les utilisateurs ou d'autres personnes contre les organismes pathogènes. Microban^{MD} est une marque de commerce déposée de Microban Products Company.

©2024 Bradford White Corporation. Tous droits réservés. BWIMB1024

Nouveau président de la CMMTQ

Rencontre avec Jean Turgeon

par Martin Lessard

Élu le 9 mai dernier, Jean Turgeon est le nouveau président du conseil d'administration de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ).



Jean Turgeon siège au conseil d'administration de la CMMTQ depuis 2019 et au comité exécutif, à titre de vice-président, depuis 2021. Il fait partie des groupes de travail Assurance et Communication de la Corporation.

Jean Turgeon fonde en 1994 Groupe Jenaco, qui célèbre cette année ses 30 ans. L'entreprise de Saint-Hubert se spécialise en plomberie et chauffage dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

Au fil des ans, Groupe Jenaco a remporté quelques prix, notamment le prix Réalisation de l'année en 2016 lors de la Soirée Maestria, organisée par la CMMTQ, pour le projet Évolo 2. L'entreprise est également lauréate en 2019 de la catégorie Construction de la 35^e édition des Prix Excellence remis par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud. Cette année, lors de la 40^e édition de ce gala, Groupe Jenaco a remporté le prix dans la catégorie Entrepreneurs et métiers de la construction. Ce prix vise à reconnaître l'entreprise qui se distingue par sa croissance, sa gestion et ses projets.

En novembre 2019, Jean Turgeon organise le colloque *Partager pour bâtir* à l'École de technologie supérieure. Cette journée de réflexion stratégique portait sur les enjeux de l'industrie de la construction et sur la façon de relever les défis par la sensibilisation aux avantages du mode de travail collaboratif.

IMBI l'a rencontré pour connaître ses motivations, ses intentions ainsi que les dossiers qu'il compte défendre au cours de son mandat.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous impliquer à la CMMTQ?

D'abord, je pars du principe que tu ne peux pas critiquer si tu ne t'impliques pas. Je trouve que les entrepreneurs, des hommes d'affaires à part entière, vivent beaucoup de stress financier. Nos entreprises, des PME québécoises, soutiennent l'économie. En raison de notre secteur d'activité, elles subissent beaucoup de pression, mais ne devraient pas écoper

des responsabilités des autres. Il n'est pas normal que des entreprises déclarent faillite après avoir réalisé des projets gouvernementaux, et il est important que nos dirigeants en soient conscients. Dans ce contexte, je voulais m'impliquer à la CMMTQ, qui défend nos intérêts.

Que représente la CMMTQ pour vous?

La Corporation aura toujours une mission de protection du public mais elle est aussi là pour soutenir ses membres. Elle offre beaucoup de services, qu'ils soient juridiques, techniques ou autres. Par ailleurs, par ses représentations auprès des différents paliers de gouvernement, elle mène des dossiers dont l'issue profitera à tous les membres. Je le réalise pleinement depuis que je m'implique auprès de la Corporation. Son rayonnement est très important dans l'industrie de la construction. Elle a une influence certaine.

Qu'est-ce qui vous a poussé à briguer le poste de président de la CMMTQ?

Je n'ai jamais pensé qu'un jour je serais président de la CMMTQ. Je n'avais pas cette ambition. Toutefois, au fil du temps, j'ai accepté certains rôles qui m'y ont amené. Par exemple, Marc Gendron m'a invité à poser ma candidature pour un poste au sein du conseil d'administration, et ensuite Denis Beauchamp m'a demandé d'être vice-président. J'ai compris que ça s'inscrivait dans une suite logique. Je souhaite humblement apporter ma contribution, ma couleur, et faire bouger les différents ordres de gouvernement.

Comment comptez-vous rallier les petits entrepreneurs qui ne voient pas toujours l'avantage de faire partie d'une corporation?

Parce qu'au moment de lancer mon entreprise, j'en étais un. Je raconte souvent cette anecdote. Il y a quelques années, lors d'une assemblée générale, un membre a mentionné que les « gros » entrepreneurs ne comprenaient pas la réalité des plus petits. Même si, à l'époque, je n'ai pas réagi, son affirmation a fait ressurgir ma réalité de jeune plein d'ambition démarrant sa petite entreprise. Je comprends fort bien sa réalité parce que je suis comme lui, un entrepreneur de première génération. Jusqu'à un certain point, ses propos ont même été l'une des raisons qui m'ont incité à m'intéresser à la présidence.

En tant que président, quels sont les dossiers que vous jugez prioritaires?

Je suis membre du groupe de travail Assurance et du Groupe d'action en prévention des dégâts d'eau. L'inspection est aussi un dossier qui m'interpelle parce qu'il est lié avec les deux premiers. Nous avons récemment publié le *Guide sur l'assurance responsabilité civile*, mais le chantier sur l'assurance se poursuit. À terme,

ces dossiers réduiront le stress des entrepreneurs et protégeront mieux le public. Évidemment, ceux qui me connaissent savent que je m'intéresse également aux modes de travail collaboratif et aux façons de réduire les inégalités et les iniquités. D'ailleurs, le terme « sous-traitant » me fait sourciller. Nous sommes des partenaires.

Votre entreprise célèbre cette année son 30^e anniversaire. Que retenir-vous de l'évolution de l'industrie depuis ses débuts?

Quand je me suis lancé en affaires, la majorité des entreprises était dirigée par une seule personne. Désormais, nous n'avons plus le choix, il faut travailler en équipe. Le mode collaboratif dont j'ai fait mention dans le Mot du président de septembre doit prévaloir pour les plus gros projets. Il faut y arriver. Il faut savoir s'entourer, même si c'est difficile de trouver de bons partenaires. Quand on les trouve, c'est tellement plus simple pour tout le monde. Mes plus beaux projets étaient de ce type. ...



« Je souhaite humblement apporter ma contribution, ma couleur, et faire bouger les différents ordres de gouvernement. »



« Je souhaite être disponible pour les membres, comme d'autres l'ont été pour moi. Quel que soit son statut, j'aspire à ce que chaque membre soit entendu et appuyé par sa corporation. »



Votre premier Mot du président, paru en mai dernier, s'intitulait *Donnez au suivant*. Comment s'articule cette approche?

L'industrie de la plomberie a été bonne pour ma famille et moi. Tant du côté des affaires que du côté personnel, j'ai eu la chance de rencontrer de bonnes personnes qui ont agi comme mentors ou qui m'ont simplement encouragé à poursuivre mes efforts pour construire une entreprise correspondant à ma vision. J'essaie justement de faire de même pour d'autres. Je fais du mentorat à l'occasion. Je vais déjeuner avec de jeunes entrepreneurs. J'ai déjà emprunté les mêmes sentiers qu'eux. J'essaie de les aider. S'ils peuvent éviter quelques embûches, tant mieux.

Que représente pour vous le 75^e anniversaire de la Corporation?

Il s'agit de l'occasion de constater tout le chemin parcouru depuis le début et de célébrer les multiples réalisations. Le désir de se regrouper pour être meilleurs, l'une des raisons principales derrière la volonté de créer la Corporation, demeure, mais les enjeux ont évolué. La plomberie a changé, la mécanique du bâtiment a évolué. De plus, la CMMTQ est une organisation importante dans la société et plus pertinente que jamais dans un contexte de bâtiment durable. Souligner un tel anniversaire est donc primordial.

Dans 75 ans, que souhaitez-vous que les administrateurs pensent de ceux d'aujourd'hui?

Tous les projets que mène la Corporation, tous les dossiers qu'elle porte visent à assurer sa pérennité. Elle doit demeurer pertinente auprès du public, de son milieu et de ses membres. Est-ce qu'un jour la CMMTQ deviendra la Corporation des entrepreneurs en mécanique du bâtiment du Québec?

Il pourrait y avoir une loi sur l'eau et la salubrité et une autre sur l'air. Les dossiers progressent lentement mais sûrement. Notre directeur général, Steve Boulanger, est le coordonnateur de la Coalition contre les retards de paiement depuis plus de 10 ans, et voilà qu'une réglementation à ce sujet vient d'être publiée.

À la fin de votre mandat, de quelle réalisation souhaitez-vous être le plus fier?

Je souhaite tout simplement être disponible pour les membres, comme d'autres l'ont été pour moi. Quel que soit son statut, j'aspire à ce que chaque membre soit entendu et appuyé par sa corporation. J'ai vécu différentes situations au cours de mes 30 ans comme entrepreneur et j'aime faire profiter les autres de mon expérience. À la fin de mon mandat, je souhaite qu'on se souvienne de moi comme un président disponible, à l'écoute, ouvert et transparent. **MB**

Toujours à l'avant-garde !



ECM haute efficacité : juste ce que vous voulez

Choisissez la pompe ECM avec les performances et les caractéristiques voulues, sans acheter plus que ce qu'il vous faut. Conçue pour une installation et une configuration faciles, chacune de nos pompes de la série 00^e est dotée de caractéristiques uniques :

- Protection **BIO Barrier**[®] contre les contaminants du système
- Déblocage et purge d'air automatiques **SureStart**[®]
- Bride universelle à 4 boulons

Rester simple

Taco pense que la technologie devrait faciliter les choses. Aussi simple que cela.

- Taco a développé le premier circulateur ECM à fonction unique (007e) pour simplifier considérablement la configuration de l'installation.
- Taco a conçu la bride à 4 boulons pour un montage simple et universel.
- Taco a introduit le premier circulateur ECM à pression constante simplifié à 3 réglages (0015e3).

Taco a développé le premier circulateur ECM il y a 20 ans et, avec plus de 100 ans d'expérience sur le marché nord-américain, nous savons ce dont le marché a besoin !



TACO CANADA LTD.

8450 Lawson Road, Milton, ON L9T 0J8

Tel. 905-564-9422 Fax. 905-564-9436

www.tacomfort.com

Le raccordement à un chauffe-eau domestique

par Olivier Comte, conseiller technique à la CMMTQ

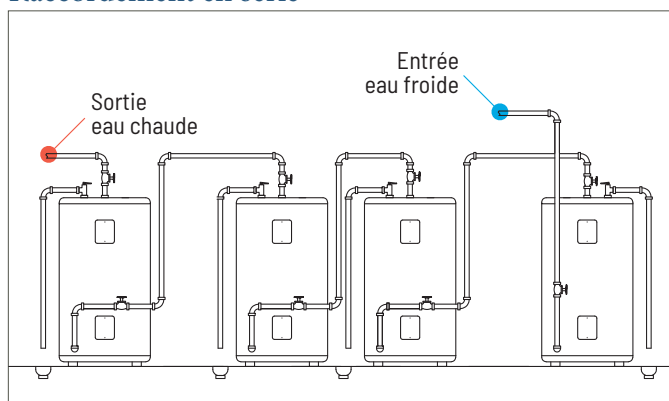
Le raccordement d'un chauffe-eau à une installation de plomberie peut paraître simple, mais plusieurs éléments sont à considérer pour assurer un fonctionnement optimal.

Raccordements multiples

Raccordement en série

Un raccordement en série signifie que chaque sortie d'eau chaude du chauffe-eau est branchée sur l'alimentation d'eau froide du chauffe-eau suivant, et ainsi de suite... Le raccordement en série des chauffe-eau n'est pas interdit, mais il n'est pas recommandé. Les fabricants et les professionnels ne préconisent pas ce type d'installation. Une telle configuration fait en effet vieillir prématurément le premier chauffe-eau, qui chauffe la majeure partie de l'eau, tandis que les autres prennent la relève uniquement en période de pointe. Cette utilisation abusive du premier chauffe-eau pourrait invalider la garantie du fabricant.

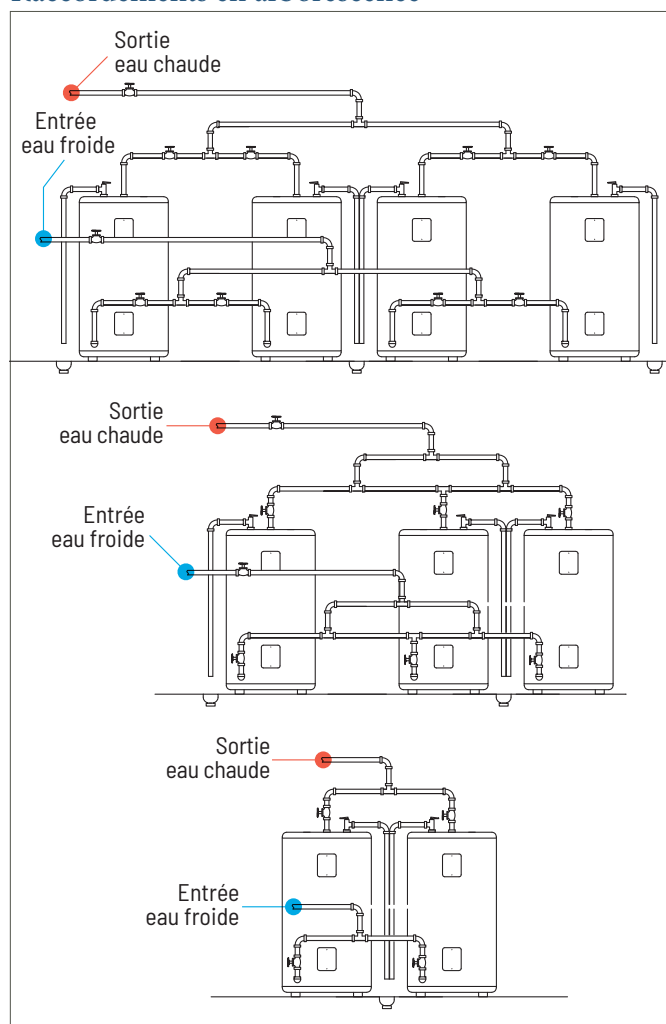
Raccordement en série



Raccordement en arborescence

Un raccordement en arborescence consiste à brancher les chauffe-eau de manière à ce qu'ils soient sollicités uniformément – même débit et même température –, comme s'il s'agissait d'un seul chauffe-eau de plus grande capacité. Ainsi, les équipements vieilliront au même rythme. En plus de constituer la meilleure méthode d'installation, le raccordement en arborescence est recommandé par la plupart des fabricants. Il est cependant beaucoup plus onéreux en matériaux et demande davantage d'espace dans le local.

Raccordements en arborescence

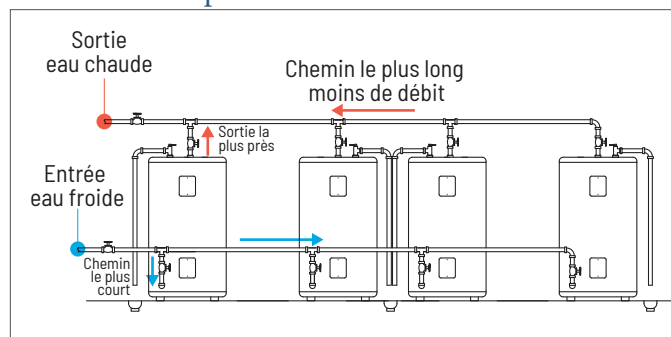


Raccordement parallèle

Un raccordement parallèle consiste à brancher les chauffe-eau sur une même conduite d'alimentation d'eau froide et une même conduite d'eau chaude desservant chacun des chauffe-eau. Cette méthode ne permet pas de

répartir également le débit entre les chauffe-eau. L'eau a tendance à parcourir le chemin le plus court ou celui lui offrant le moins de résistance. Le premier chauffe-eau recevra généralement plus d'eau que le suivant et ainsi de suite, jusqu'au dernier.

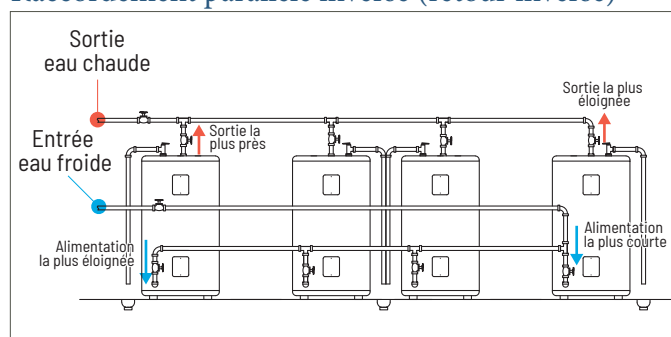
Raccordement parallèle



Raccordement parallèle inversé (retour inversé)

Un raccordement en retour inversé est presque semblable au raccordement parallèle, mais l'un des tuyaux est prolongé d'une boucle pour s'assurer que le premier chauffe-eau alimenté en eau froide est le dernier qui retourne son eau chaude au réseau. Cette installation permet de solliciter également chacun des chauffe-eau. Ils s'usent ainsi sensiblement à la même vitesse. Puisque cette installation demande moins de longueur de tuyauterie, elle est moins onéreuse et requiert moins d'espace que le raccordement en arborescence.

Raccordement parallèle inversé (retour inversé)



Soupape antivede

Quand installer une soupape antivede à un chauffe-eau? Dans la majorité des cas, un chauffe-eau dont le tuyau d'alimentation d'eau froide est raccordé par le haut est équipé d'une soupape antivede intégrée, ce qui dispense d'en installer une comme exigé par l'article 2.6.1.7. 8) du chapitre III, Plomberie, du Code de construction du Québec. Il est prudent de vérifier la fiche du fabricant du chauffe-eau pour savoir s'il est requis d'installer une soupape antivede.

Raccords au chauffe-eau

Raccords de transition en métal avec tuyauterie en plastique

Le chapitre III, Plomberie, ne précise rien concernant ce point. Il faut cependant suivre les recommandations du fabricant de la tuyauterie. Pour raccorder un chauffe-eau électrique, la plupart des fabricants de tuyauterie ne posent aucune exigence. Pour raccorder un chauffe-eau à combustible, comme le gaz ou le propane, l'article 8.15.5 et le tableau 8.6 du Code d'installation du gaz naturel et du propane (CSA B149.1) précisent que, lorsqu'une conduite de raccordement pour les fumées est métallique à simple paroi, aucun matériau combustible ne doit se trouver dans un rayon de 150 mm (6 po) autour de l'appareil.

En revanche, la plupart des fabricants de tuyauterie en plastique exigent une transition métallique (p. ex. un tube en cuivre). La longueur requise est généralement d'au moins 18 po pour une tuyauterie en polyéthylène réticulé (PER ou PEX) et d'au moins 12 po pour une tuyauterie en polychlorure de vinyle chloré (CPVC).

Raccords flexibles (type speedway)

L'article 2.2.10.6. 1)d) du chapitre III, Plomberie, permet d'installer un raccord flexible tressé pour un chauffe-eau à condition qu'il soit certifié CSA B125.6. Les raccords flexibles (speedways) déjà installés selon la norme CSA B125.1 sont autorisés comme c'était déjà le cas dans l'ancienne édition du chapitre III, Plomberie.

Efficacité énergétique

Pièges à chaleur

Le chapitre I.1, Efficacité énergétique du bâtiment, s'applique depuis le 27 juin 2020. Il réglemente l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation ainsi que des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels. La partie 6 de ce chapitre exige le calorifugeage de la tuyauterie d'eau chaude et des pièges à chaleur à l'alimentation et à la sortie du chauffe-eau. Un piège à chaleur a pour but d'éviter la circulation de l'eau chaude en dehors du réservoir par convection, ce qui augmenterait inutilement la consommation d'énergie en période de non-utilisation.

Il existe trois méthodes pour installer un piège à chaleur :

1. Le premier type de piège à chaleur est mécanique. Il est connecté aux raccords d'entrée et de sortie du chauffe-eau à accumulation ou directement intégré en usine par le fabricant.
2. À l'aide d'une tuyauterie flexible, il faut faire une boucle de 360° d'un diamètre minimum de 150 mm (6 po) au-dessus des raccords d'eau chaude et d'eau froide.

CHAUFFE-EAU

3. À l'aide d'une tuyauterie rigide, il faut former un siphon en L inversé sur l'alimentation d'eau froide et la sortie d'eau chaude. Le siphon doit mesurer au moins 150 mm (6 po) sur 150 mm (6 po).

Calorifugeage

Selon le chapitre I.1, le réseau d'eau chaude domestique doit être calorifugé à partir du premier piège à chaleur du réseau d'eau froide. Tout le réseau d'eau chaude est à calorifuger, même le circuit d'eau chaude recirculée. La conductivité thermique du calorifuge à la température nominale moyenne doit être déterminée selon la norme *Standard Test Method for Steady-State Heat Transfer Properties of Pipe Insulation* (ASTM C 335/C 335M). Quant à l'épaisseur de l'isolant, elle doit l'être selon le tableau 6.2.3.1.

Robinet d'arrêt

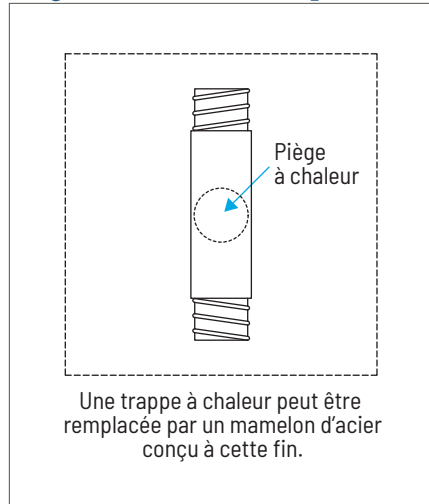
L'article 2.6.1.3. exige l'installation d'un robinet d'arrêt à proximité de chaque réservoir d'eau chaude. Lorsqu'un robinet près du chauffe-eau permet de couper l'eau froide du logement, il faut tout de même installer un robinet pour le chauffe-eau. Bien que le Code n'oblige pas l'installation d'un robinet à la sortie du chauffe-eau, il s'agit d'une bonne pratique qui facilite l'entretien.

Remplacer un chauffe-eau

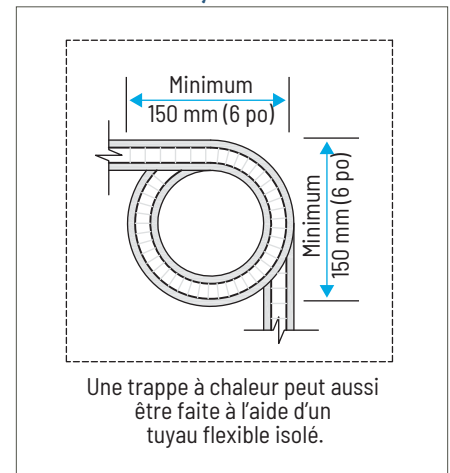
Au fil des ans, les normes ont changé. Si vous remplacez un chauffe-eau, vous n'avez pas l'obligation de mettre l'installation existante en conformité avec les plus récentes versions des normes. Vous devez tout de même vous questionner sur divers risques : risques pour la santé ou l'équipement, possibilité de dégât ou mauvaise capacité de l'installation en raison de modifications, d'où l'ajout de certains équipements.

Avisez votre client : si la tuyauterie est en acier galvanisé, vous ne pouvez pas l'obliger à tout remplacer, mais vous devez l'informer des problèmes occasionnés par ce type de tuyauterie.

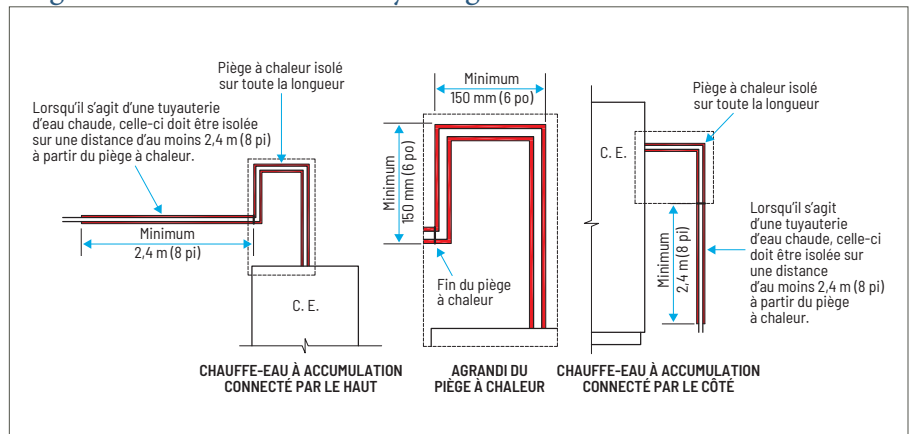
Piège à chaleur mécanique



Trappe à chaleur à l'aide d'un tuyau flexible



Piège à chaleur à l'aide d'un tuyau rigide



Adaptation du tableau 6.2.3.1.

Emplacement de la tuyauterie	Conductivité thermique du calorifuge		Diamètre nominal du tuyau, en pouce (en millimètre)	Épaisseur minimale du calorifuge pour tuyauterie, en millimètre
	Plage de conductivités, en W/m K	Température nominale moyenne		
Espace chauffé	0,035-0,040	38 °C	≤ 1 (25,4)	25,4
			> 1 (25,4)	38,1
Espace non chauffé ou à l'extérieur	0,046-0,049	38 °C	≤ 2 (51)	63,5
			> 2 et ≤ 4 (> 51 et ≤ 102)	76,2
			> 4 (102)	88,9

L'installation du chauffe-eau et des diverses pièces doit respecter les normes actuelles. Il ne s'agit pas seulement de se conformer aux obligations du chapitre III, Plomberie, (bac et rejet de la soupape de décharge), mais à celles des fabricants. S'il n'y a pas d'avaloir ou d'autre moyen d'évacuer l'eau à proximité du chauffe-eau, il est permis dans une installation existante de ne pas raccorder indirectement le tuyau d'évacuation de la soupape de décharge à un avaloir de sol, mais à un bac sans sortie d'évacuation. Toutefois, la garantie des fabricants est conditionnée par l'installation du chauffe-eau à proximité d'un avaloir de sol. Lorsque le circuit est fermé, le Code exige une protection contre la dilatation thermique, à savoir un réservoir d'expansion ou une soupape de dilatation thermique. Toutefois, certains fabricants demandent une protection contre la dilatation thermique, que le circuit soit fermé ou non. Le Code exige une conduite d'alimentation du chauffe-eau d'au moins 3/4 po lorsqu'il dessert plus d'un appareil sanitaire. Mais que faire si la conduite est seulement d'un demi-pouce? Sachez qu'il est permis de conserver un diamètre inférieur aux exigences du Code si vous n'ajoutez pas d'appareil sanitaire lors du remplacement du chauffe-eau.

Température de l'eau

Il est primordial de régler convenablement la température d'un chauffe-eau. Par exemple, à la sortie d'un chauffe-eau à accumulation, la température doit être d'au moins 60 °C afin de prévenir le développement de la bactérie de la légionellose. Dans le réseau de recirculation d'eau, la température doit, quant à elle, être maintenue au-dessus de 55 °C. À ces températures, il existe un risque de brûlure. Pour y remédier, il n'est plus permis d'installer un mitigeur à la sortie d'un chauffe-eau à accumulation. Puisque vous installez un nouvel équipement, vous devez respecter les exigences en vigueur. Vous ne pouvez pas forcer le propriétaire à rendre l'installation conforme, mais vous devez l'aviser des risques et de ses obligations.

L'article 2 du Code de sécurité mentionne que le propriétaire d'un bâtiment a le devoir de maintenir son installation de plomberie « en bon état de fonctionnement, de sécurité et de salubrité ».

Pour limiter la température et assurer une protection efficace contre les brûlures, un robinet intégrant un mitigeur doit être installé directement dans la douche ou la baignoire. Il est encore permis d'installer un mitigeur pour un groupe de douches, mais tous les robinets de douches doivent aussi comporter un mitigeur ou une protection thermique selon les normes citées à l'article 2.2.10.7. du chapitre III.

Récupérateur de chaleur

Il est possible d'utiliser un dispositif permettant de récupérer la chaleur des eaux grises, mais ce dernier ne peut être installé que sur la tuyauterie alimentant le chauffe-eau en eau froide. Il ne doit pas alimenter d'autres appareils sanitaires sans que son eau ait été préalablement chauffée, car la température de l'eau est dans la plage de prolifération des bactéries.

Chauffe-eau sans réservoir (instantané)

Le chauffe-eau sans réservoir n'est pas assujéti à la limite de température de 60 °C, puisqu'il ne possède pas de réservoir de stockage. De plus, l'interdiction de ne jamais descendre sous 55 °C concerne les installations qui nécessitent une boucle d'eau recirculée. Cette obligation s'applique lorsqu'un chauffe-eau dessert plus de 4 étages ou plus de 30 m de longueur développée de tuyauterie d'eau chaude.

Conclusion

Pour vous aider à installer un chauffe-eau, la CMMTQ a produit les fiches *Bonnes pratiques PL-2, Chauffe-eau installé dans l'entreplafond de bâtiments commerciaux, PL-16, Types de raccordement indirect permis, et PL-18, Remplacement d'un chauffe-eau dans un bâtiment existant.* **IMB**



**INCONTURNABLE,
COMME VOTRE PLAN.**



Développez le savoir-faire
de votre équipe.
Encouragez-la à s'inscrire à
une activité de perfectionnement
sur fiersetcompetents.com

Perfectionnement
en construction

500
FORMATIONS
GRATUITES

**FIERS &
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

La CMMTQ à l'origine de la mobilisation de l'industrie dans le dossier des paiements rapides

par Martin Lessard

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) fait du paiement rapide l'un de ses principaux dossiers politiques depuis plus de 10 ans. Elle est d'ailleurs l'agent mobilisateur et l'un des 20 membres fondateurs de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction, qui a vu le jour à l'automne 2013. Elle regroupe l'ensemble des associations d'entrepreneurs généraux et spécialisés du Québec afin de mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement.

Preuve de l'engagement de la CMMTQ dans ce dossier, le conseil provincial d'administration a accepté qu'une ressource consacre temps et énergie à la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. Ainsi, M^e Steve Boulanger, directeur général adjoint de la CMMTQ à l'époque, agit à titre de coordonnateur de la Coalition depuis le début.

Étude économique

En vue de démontrer objectivement le problème aux différents ordres de gouvernement et d'obtenir une législation adéquate, la Coalition a mandaté le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton pour réaliser une étude économique. Celle-ci a été rendue publique lors de la publication d'un article dans *La Presse* du 24 avril 2015.

L'étude conclut que les retards de paiement, passé le délai habituel de 30 jours, coûtent plus d'un milliard de dollars annuellement à l'économie québécoise. Les entreprises du secteur de la construction subissent chaque année des retards de paiement s'élevant à plus de 7,2 milliards de dollars, soit environ 15 % des dépenses annuelles en



COALITION CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT DANS LA CONSTRUCTION

construction au Québec. Le sondage indique que 20 % des comptes clients des entrepreneurs en construction traînent depuis plus de 120 jours. Dans l'industrie, le délai moyen de recouvrement s'établissait à 58 jours en 2001, à 69 jours en 2011 et à 72 jours en 2013, selon Statistique Canada.

Chaque retard de paiement ajoute une pression sur les liquidités des entreprises, menace leur survie et entraîne une diminution de la concurrence.

« Plusieurs entreprises sont à bout de souffle, leurs marges de crédit sont étirées au maximum. Les lundis matin, les entrepreneurs doivent multiplier les appels pour se faire payer. Dans certains cas, ils doivent attendre trois ans pour obtenir le dernier paiement d'un

contrat », déplore alors Marc Bilodeau, porte-parole de la Coalition.

L'étude révèle que les retards de paiement privent chaque année les entreprises de :

- 709 millions de dollars de rendement annuel potentiel sur les capitaux immobilisés dans les comptes clients;
- 137 millions de dollars de revenus en raison des coûts de financement de toute sorte, comme les frais d'intérêts découlant des comptes clients au-delà de 30 jours;
- 132 millions de dollars de productivité liée au recouvrement des paiements tardifs.

Les retards coûtent cher au gouvernement. Selon l'étude, plus des deux tiers des entreprises de construction se sont abstenues au moins une fois, en 2013, de soumissionner en raison de « clauses contractuelles abusives quant aux délais de paiement », principalement dans le secteur public. Près de 60 % des

répondants indiquent d'ailleurs avoir déjà inclus dans leurs prix une somme pour pallier le risque d'un retard de paiement.

La Coalition propose d'appliquer des mesures qui réduiraient les délais de paiement pour les contrats de plus de 25 000 \$ dans les secteurs autres que résidentiel. D'abord, elle recommande l'adoption d'un calendrier de paiement



Le coordonnateur de la Coalition, également directeur général de la CMMTQ, Steve Boulanger, lors d'une conférence sur les retards de paiement en 2016.



Les membres de la Coalition en compagnie du ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, Robert Poëti, lors du lancement du projet pilote en 2018.



Les membres de la Coalition lors d'une rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2024.

obligatoire prévoyant une chronologie précise et orchestrée des demandes de paiements mensuels, des changements et des retenues. Elle réclame également l'instauration de délais stricts d'approbation des demandes et de versement des paiements ainsi que la mise en place d'un mode de règlement des litiges simple, rapide, efficace et exécutoire. L'étude estime l'effet économique positif des mesures proposées par la Coalition à plus de 448 M\$.

2015-2016

Munie de cette étude, la Coalition multiplie les rencontres avec divers organismes et ministères afin de les sensibiliser au problème des délais de paiement et de leur faire connaître l'importance d'agir. Grâce à ce travail, le problème est désormais connu comme un obstacle important à la compétitivité du secteur et à l'accès aux contrats publics.

En réponse, le gouvernement s'engage à étudier la question en organisant le Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction.

De plus, lors de son passage devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau), M^e Steve Boulanger expose les enjeux en présence à titre de représentant de la CMMTQ – reconnue comme un organisme régulateur de l'industrie. Sensible à ses arguments, la juge France Charbonneau émet une recommandation à ce sujet dans son rapport final.

Elle recommande alors au gouvernement « d'adopter des dispositions législatives ou réglementaires afin de proposer, dans le cadre d'un contrat principal et des sous-traitances, une norme sur les délais de production des décomptes progressifs et des paiements afin de diminuer l'emprise des surveillants de chantier et des donneurs d'ouvrage publics sur les entreprises œuvrant dans l'industrie de la construction ainsi que la possible infiltration du crime organisé ».

2016-2017

Devant les récents développements, le conseil provincial d'administration ne regrette pas sa décision d'avoir mandaté la direction générale pour favoriser l'avancement de ce dossier par tous les moyens. « Même si nous faisons partie d'une coalition regroupant les associations patronales de la construction, notre contribution est immense puisque notre représentant participe à presque toutes les rencontres avec les divers intervenants concernés au Québec, et ailleurs au Canada. C'est beaucoup d'efforts, mais des changements importants doivent survenir pour préserver la santé de nos entreprises », déclare à l'époque François Nadeau, alors président de la CMMTQ.

2017-2018

Ce dossier est aussi d'actualité dans d'autres provinces canadiennes et au fédéral. D'ailleurs, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, indique dans une lettre destinée à sa ministre des Services publics et de l'Approvisionnement « qu'il faut faciliter le paiement rapide des entrepreneurs et des sous-traitants qui font affaire avec votre ministère ».

Au Québec, la première véritable action est l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 108. Ce dernier prévoit notamment l'expérimentation, dans le cadre d'un projet pilote, de différentes mesures comme un calendrier de paiement obligatoire et un mécanisme de règlement des différends par un intervenant expert, comme en Grande-Bretagne.

2018-2021

Le gouvernement met en place un projet pilote d'une durée de trois ans pour une cinquantaine de projets publics encadrés par un calendrier de paiement obligatoire et un processus de résolution rapide des conflits.

Malgré l'implantation de projets pilotes dans le secteur public dont les résultats commencent à être connus, la Coalition demeure très active et entend poursuivre ses efforts afin d'instaurer un calendrier de paiement obligatoire et un processus de résolution des conflits pour tous les projets de construction.

2021-2022

Le gouvernement souhaitant accélérer la mise en chantiers de plusieurs projets publics au sortir de la pandémie, la Coalition réclame de les soumettre à des mesures de paiement rapide. Ainsi, Steve Boulanger, coordonnateur de la Coalition, se présente deux fois en commission parlementaire afin de défendre cette idée. La Coalition réussit finalement à faire modifier le projet de loi n° 66, *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*, afin

que les quelque 180 projets d'infrastructures que le gouvernement voulait accélérer soient soumis à des mesures de réduction des délais de paiement.

La Coalition appuie les constats du *Rapport sur la mise en œuvre d'un projet pilote sur les délais de paiement dans l'industrie de la construction*, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ceux-ci sont effectivement en phase avec les revendications des dernières années et reflètent la réalité vécue sur le terrain. La Coalition a d'ailleurs participé à la rédaction du bilan du projet pilote, qui a servi au Secrétariat du Conseil du trésor pour rédiger son rapport.

2022-2023

La Coalition remporte une victoire historique lorsque le gouvernement du Québec adopte le projet de loi n° 12, *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*. Pour la première fois, l'État planifie des mesures réglementaires définitives pour encadrer les contrats publics, comme les projets de construction des établissements de santé, d'enseignement et ceux relevant de la Société québécoise des infrastructures. Le règlement prévoit un calendrier de paiement obligatoire et un mécanisme de règlement rapide des différends, ce qui devrait mettre un terme au problème des retards de paiement dans le secteur public.

2023-2024

La Ville de Québec fait un pas important vers l'amélioration de la gestion contractuelle de l'administration municipale et, plus largement, de la relation entre la Ville et ses fournisseurs, notamment du secteur de la construction. Ces modifications visent entre autre à favoriser une meilleure gestion des délais de paiement. « Ces changements font de Québec une pionnière en matière d'octroi et de

gestion des contrats. Ce genre d'allègements lui permettra certainement d'augmenter la compétitivité au sein de ses appels d'offres, qui seront plus attractifs aux yeux des fournisseurs potentiels. Nous invitons les autres municipalités à emboîter le pas », affirme alors Marc Bilodeau, porte-parole de la Coalition.

Par ailleurs, la Coalition est rassurée de lire dans les documents budgétaires présentés en mars 2023 que l'intention du gouvernement demeure : « À cet égard, le gouvernement souhaite éliminer un irritant important pour les entreprises en proposant un règlement sur les délais de paiement et le règlement des différends dans l'industrie de la construction. La conception de ce dernier est réalisée en étroite collaboration avec des organismes publics, des représentants de l'industrie de la construction et le ministère de la Justice du Québec. »

De nos jours

La Coalition ne cesse de talonner le gouvernement pour qu'il adopte une réglementation sur les paiements rapides comme il s'est engagé à le faire. Ses démarches portent leurs fruits. Un projet de règlement pour consultation a été publié en juillet dernier. La Coalition présentera ses commentaires afin de s'assurer que les meilleures mesures possibles sont applicables pour les entrepreneurs, dont le flux de trésorerie représente l'oxygène permettant à l'entreprise de vivre et de croître.

La Coalition a bon espoir que, dans les prochains mois, l'industrie disposera de règles de paiements rapides définitives pour les contrats publics du gouvernement du Québec. Elle poursuit néanmoins son objectif suprême : que ces règles s'appliquent à tous les donneurs d'ouvrage publics, incluant les sociétés d'État et les municipalités, ainsi qu'aux contrats du secteur privé. **IMB**

Les pompes de secours

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

Q Est-il obligatoire d'installer une seconde pompe dans une fosse ou dans un puisard pompé auquel un tuyau de drainage est raccordé?

RÉPONSE Les exigences relatives à l'évacuation d'une fosse ou d'un puisard pompé sont décrites aux articles 2.4.3.7. 11), 2.4.6.3. 6) et 2.4.6.3. 8) du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* (CCQ). Il faut que :

- la fosse ou le puisard pompé soit pourvu d'un couvercle étanche à l'air;
- la fosse ou le puisard pompé soit ventilé à l'aide d'un tuyau d'au moins 1½ po de diamètre; et
- la tuyauterie d'évacuation de tout puisard muni d'une pompe soit pourvue d'un raccord union, d'un clapet antiretour et d'un robinet d'arrêt, installés dans cet ordre en direction aval.

En ce qui concerne la nécessité d'installer une deuxième pompe de secours, le code est muet.

Comme la plupart des pompes fonctionnent à l'électricité, il est essentiel de prévoir un plan B en cas de défaillance (panne de courant, court-circuit, disjoncteur ouvert, etc.). L'installation d'une pompe de secours est donc fortement recommandée.

De façon générale, deux types de pompes de secours sont offerts sur le marché : les pompes à batterie et les pompes à l'eau ou venturisés.

Les pompes à batterie

Les pompes à batterie sont les plus populaires. Il en existe deux types : celles qui fonctionnent en courant continu (CC) et celles qui fonctionnent en courant alternatif/continu (CA/CC).

La pompe de secours à batterie est branchée, comme la pompe principale, au réseau 110 V pour être chargée en permanence. Elle passe en mode d'alimentation continue dès que le courant alternatif est coupé ou que la pompe principale tombe en panne.

Un système avec une pompe de secours à batterie est constitué de trois éléments principaux : la pompe de secours, une ou plusieurs batteries et un onduleur/chargeur, qui les maintient chargées en tout temps.

Un fusible doit également être installé entre les batteries et l'onduleur/chargeur. Il s'agit d'un dispositif de sécurité important qui protège tout l'équipement en cas de surtension. Généralement, le fusible et le porte-fusible ne sont pas fournis avec l'onduleur/chargeur ni avec le bloc-batterie. Ils doivent être achetés séparément.

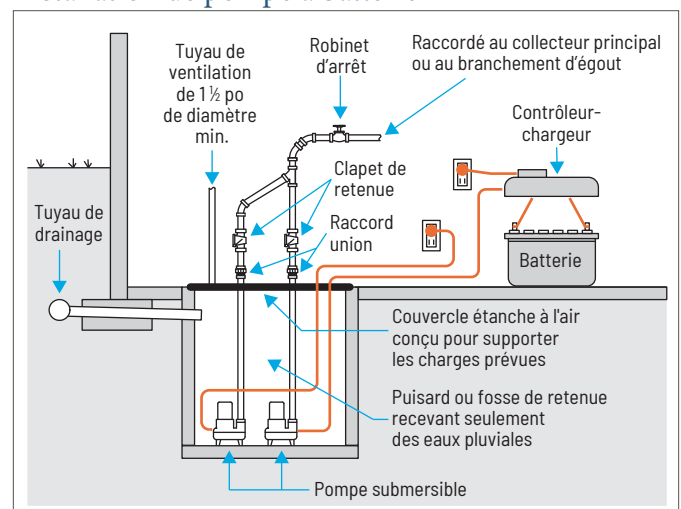
L'installation d'une alarme avec voyant lumineux, pour avertir de la mise en marche, est fortement recommandée.

La batterie AGM (*absorbent glass mat* ou à tapis de verre absorbant) et la batterie au plomb à décharge profonde sont les plus populaires.

La batterie AGM

La batterie AGM est technologiquement supérieure aux autres types. Elle est caractérisée par une conception unique qui encapsule les cellules plomb-acide dans un matériau de fibre de verre, lequel absorbe les électrolytes qui maintiennent les cellules juste assez humides, ce qui permet d'éviter de les submerger complètement, comme c'est le cas pour une batterie classique. Ce mécanisme les rend relativement sécuritaires puisqu'il n'y a pas de fuites en cas de perforation. La conception permet également d'empiler les cellules plus

Installation de pompe à batterie



QUESTION-RÉPONSE

près les unes des autres, ce qui augmente la capacité énergétique et réduit le temps de charge.

La batterie AGM est considérée comme étant véritablement « sans entretien », parce que l'assèchement des cellules est presque inexistant. Elles sont plus chères, mais les nombreuses caractéristiques de sécurité et de performance compensent largement le coût.

La batterie au plomb à décharge profonde

Composée de plaques en plomb recouvertes d'acide et immergées dans un liquide électrolytique, cette batterie nécessite une inspection périodique pour empêcher les cellules de se dessécher. L'entretien de cette batterie s'avère une tâche dangereuse en raison des risques d'exposition au plomb, à l'acide, aux gaz nocifs et d'explosion.

Il est conseillé, mais non exigé, d'installer la batterie dans un boîtier pour qu'elle demeure propre et pour éviter les courts-circuits accidentels. Installer la batterie sur un support ou une étagère surélevée afin d'éviter tout contact avec l'eau constitue une bonne pratique.

Les pompes à l'eau ou venturis

Cette pompe de secours est alimentée par l'eau en la faisant circuler à grande vitesse dans un tuyau pour générer une succion. Puisqu'elle fonctionne à partir de la pression de l'eau et non d'une batterie, son temps de fonctionnement est illimité. Ce type de pompe est particulièrement utile en cas de panne de courant de plusieurs jours.

Certaines municipalités interdisent ce type de pompe de secours parce qu'elle consomme et gaspille beaucoup d'eau. Avant de l'installer, l'entrepreneur doit s'assurer qu'elle n'est pas interdite par règlement municipal.



La pompe venturi

La pompe de secours à l'eau doit être raccordée à l'alimentation en eau potable du bâtiment. En raison du risque de contre-pression, un dispositif antirefoulement approprié doit être installé du côté de l'alimentation en l'eau potable.

Pour respecter l'article 2.4.6.3. 6) du chapitre III, Plomberie du CCQ, le tuyau d'aspiration vertical de la pompe qui descend

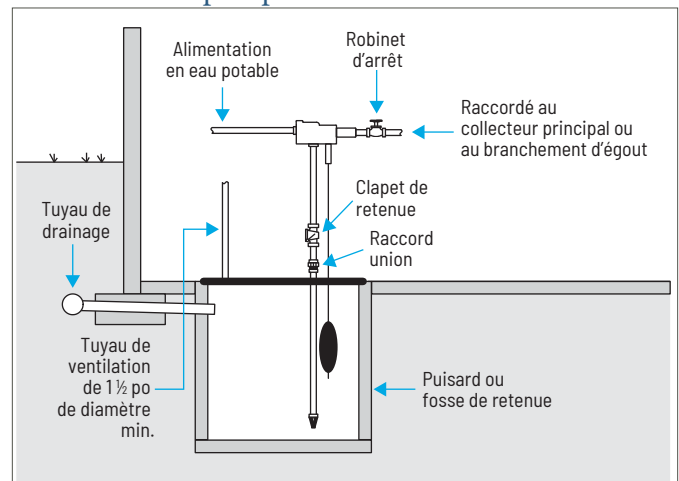
Pour contrer les inondations à la suite de pluies diluviennes,

certaines municipalités exigent l'installation d'une pompe de relevage « de secours », même s'il s'agit d'une fosse ou d'un puisard avec évacuation gravitaire (voir le Règlement 11-010 de la Ville de Montréal; ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/reglement_11_010.pdf). La pompe peut être de type primaire (raccordée au réseau électrique) ou de secours, de type à batterie (recommandé). Les exigences décrites aux articles 2.4.3.7. 11), 2.4.6.3. 6) et 2.4.6.3. 8) du chapitre III, Plomberie du CCQ, mentionnées au début de cet article, doivent être respectées.

dans le puisard doit également être muni d'un raccord union, d'un clapet antiretour et d'un robinet d'arrêt.

Un grillage situé au bas du tuyau d'aspiration doit également empêcher les débris présents dans le puisard de remonter dans la pompe.

Installation de pompe à l'eau



Dans le puisard, un interrupteur à flotteur commandant le fonctionnement de la pompe de secours doit être fixé au tuyau d'aspiration. Ce flotteur doit être positionné au-dessus du flotteur de la pompe électrique primaire ou du renvoi gravitaire afin qu'il ne fonctionne que lorsque le dispositif d'évacuation principal ne fait plus adéquatement sa tâche.

L'installation type d'un système à deux pompes

Lors du raccordement de deux pompes, il est crucial de veiller à ce que chaque conduite soit correctement équipée d'un clapet antiretour. Cela empêche l'eau de refluer dans la pompe primaire lorsque la pompe de secours fonctionne. En effet, sans ces clapets, la pompe de secours repousse fréquemment l'eau vers la pompe primaire, ce qui peut empêcher l'évacuation efficace de l'eau et nuire au bon fonctionnement du système de pompage global.

Il est également recommandé de raccorder les deux conduites le plus haut possible. Cette précaution réduit le risque d'obstruction des clapets par des sédiments, qui peuvent se déposer dans les parties basses du système. En évitant l'accumulation de sédiments, on améliore la fiabilité et l'efficacité des clapets antiretour, garantissant ainsi que chaque pompe fonctionne de manière optimale et indépendante. Une installation en hauteur contribue à minimiser les interruptions et à prolonger la durée de vie du système.

Tester le système de secours

Il est primordial de tester le système pour s'assurer qu'il fonctionne correctement. À l'aide d'un boyau d'arrosage ou d'un seau, il faut remplir le puisard d'eau jusqu'à ce que la pompe principale du puisard se déclenche. Il faut répéter le test une fois la pompe principale débranchée du réseau électrique, puis une autre fois avec les deux pompes branchées simultanément au réseau électrique. **IMB**

INFO-PRODUITS

Bradford-White

866 690-0961
bradfordwhite.com

Énergir

450 449-6960
etg.energir.com

Fiers et compétents

888 902-2222
fiersetcompetents.com

General Pipe Cleaners

514 905-5684
drainbrain.com/francais

Novoclimat

transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmesnovoclimat-professionnels-construction

Taco

905 564-9422
tacocomfort.com

Thermo 2000

888 854-1111
thermo2000.com

Wolseley Canada

450 680-4040
wolseleyinc.ca

**NOVO
CLIMAT**



SPÉCIALISTE EN VENTILATION

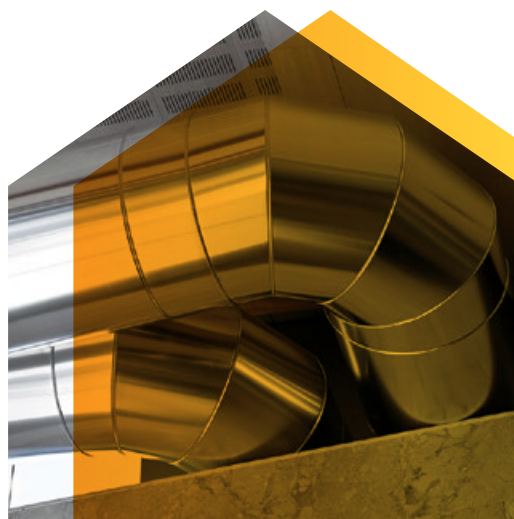
Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat



**Visez
l'efficacité
énergétique!**



**Votre
gouvernement**

Québec 

La CMMTQ lance sa nouvelle programmation de formations

Notre catalogue de formations a été mis à jour. Consultez-le.

Ces formations sont données par des passionnés et des experts dans leur domaine, qui transmettent leurs connaissances par l'entremise d'exercices interactifs.

Le Service de la formation peut :

- vous aider à choisir des formations, et à accéder aux plateformes d'apprentissage;
- développer des formations répondant à vos besoins;
- organiser des formations en région ou en entreprise.

Pour toute question concernant le programme de formations, communiquez avec le Service de la formation à formation@cmmmq.org.

Pour plus de détails sur votre obligation de formation continue, contactez le Service de la qualification à qualification@cmmmq.org.

514 382-2668, 1 800 465-2668



CHAUFFAGE ET COMBUSTION

Chauffage à air pulsé

Virtuel, en direct
Mercredi 16 et jeudi 17 octobre, de 7 h 30 à 16 h 30

Norme CSA B139 – Code d'installation des appareils de combustion au mazout

Virtuel, en direct
Jeudi 10 octobre, de 8 h 30 à 12 h

Petits systèmes de thermopompes

Virtuel, en direct
Mercredi 6 et jeudi 7 novembre, de 8 h à 17 h

Systèmes hydroniques – Principes de base

Virtuel, en direct
Jeudi 24 et vendredi 25 octobre, de 8 h à 17 h



GESTION

Gestion d'une entreprise de construction

Présentiel, à Montréal
Mercredi 30 octobre, de 12 h 30 à 17 h
Présentiel, à Québec
Jeudi 28 novembre, de 12 h 30 à 17 h

Gestion de l'engagement

Présentiel, à Montréal
Jeudi 21 novembre, de 13 h à 16 h 30

Initier et gérer le changement

Présentiel, à Montréal
Jeudi 17 octobre, de 13 h à 16 h 30

Mieux comprendre et mieux composer avec la génération Z

Présentiel, à Montréal
Jeudi 14 novembre, de 8 h 30 à 12 h



INSTALLATIONS SOUS PRESSION

Examen visuel de la tuyauterie

Virtuel, en direct
Vendredi 8 novembre, de 8 h 30 à 15 h 30

Norme BNQ 3650-900 – Code d'installation des chaudières, des appareils et des tuyauteries sous pression

Virtuel, en direct
Mardi 12 novembre, de 8 h à 16 h

Procédures de soudage préqualifiées

Virtuel, en direct
Mardi 26 novembre, de 8 h 30 à 15 h 30



PLANS ET DEVIS

Initiation à la lecture de plans et devis

Présentiel, à Montréal
Jeudi 31 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

Lecture de plan et devis

Présentiel, à Montréal
Mercredi 27 et jeudi 28 novembre, de 8 h 30 à 15 h 30



PLOMBERIE

Chapitre III – Plomberie et Code national de la plomberie

Virtuel, en direct
Du mercredi 9 au vendredi 11 octobre, de 8 h à 17 h

DAR – Certification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (formation et examens)

Présentiel, à Montréal
Du mardi 12 au vendredi 15 novembre, et lundi 18 novembre, de 7 h 30 à 16 h 30

DAR – Certification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)

Présentiel, à Montréal
Lundi 7 octobre, de 12 h 30 à 15 h 30
Présentiel, à Montréal
Lundi 18 novembre, de 12 h 30 à 15 h 30

DAR – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (révision et examens)

Présentiel, à Québec
Mercredi 27 et jeudi 28 novembre, de 7 h 30 à 16 h 30

DAR – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (examens seulement)

Présentiel, à Québec
Jeudi 28 novembre, de 10 h à 16 h

DAR – Recertification – Vérificateur de dispositifs antirefoulement (reprise d'examen seulement)

Présentiel, à Québec
Jeudi 28 novembre, de 12 h 30 à 15 h 30

DAR – Sélection et installation des dispositifs antirefoulement

Virtuel, en direct
Mercredi 30 octobre, de 8 h à 17 h

Incombustibilité des bâtiments, tuyauteries permises et installations coupe-feu

Virtuel, en direct
Jeudi 28 novembre, de 8 h 30 à 15 h 30

Principes de protection et de gestion de projets en parasismique

Virtuel, en direct
Mercredi 6 novembre, de 13 h à 17 h

Ventilation interne

Virtuel, en direct
Mercredi 20 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30



VENTILATION

Comment éviter les principales erreurs aérauliques lors de la conception des conduits principaux

Virtuel, en direct
Jeudi 28 novembre, de 8 h 30 à 11 h 30

Diffusion d'air efficace 1

Virtuel, en direct
Mercredi 27 novembre, de 8 h 30 à 11 h 30

Diffusion d'air efficace 2

Virtuel, en direct
Mercredi 27 novembre, de 13 h à 15 h

Inscrivez-vous à formation.cmmtq.org
ou communiquez avec un membre du
Service de la formation à formation@cmmtq.org
ou au 514 382-2668, 1 800 465-2668.

Les formations de la CMMTQ sont présentées dans différents formats.



Présentiel

Formation en salle où vous pouvez interagir avec le formateur et les participants.



Virtuel, en direct

Formation en direct permettant aux participants d'intervenir et de poser des questions au formateur.



Virtuel, en différé

Formation préenregistrée pouvant être visionnée en tout temps.



En entreprise

Formations organisées pour votre entreprise permettant des discussions propres à votre réalité.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à communiquer avec un membre du Service de la formation à formation@cmmtq.org ou au 514 382-2668, 1 800 465-2668.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

du 1^{er} juin au 31 juillet 2024

Robert Blais
**Les entreprises Rolais
électrique inc.**
457, des Thuyas
Terrebonne, J6X 4E4
450 824-1789

Guillaume Fortin
Plomberie Fortin inc.
6548, ch. de la Carriole
Val-Morin, J0T 2R0
514 529-6037

Mélissa Hinds-Lamothe
Plomberie GHL inc.
1405, boul. Henri-Bourassa
Ouest, app. 201
Montréal, H3M 3B2
450 390-6593

Nathaniel Tomas-Allard
9477-5798 Québec inc.
3405, boul. le Carrefour,
bur. 1709
Laval, H7T 0M9
514 464-2561

Seyedamir Alemohammad
**Plomberie pince
magique inc.**
329, de Normandie
Sainte-Julie, J3E 1A7
438 401-9009

Francis Gagnon
Gagnon Francis
40 A, John-Breakey
Lévis, G6Z 7M8
581 980-8494

David Moise Nicolas
**Construction
groupe DMN inc.**
3990, Jarry Est, bur. D
Montréal, H1Z A05
438 303-8644

Luc-Alain Saint-Surin
9392-5162 Québec inc.
1075, 30^e Avenue
Laval, H7R 4T9
514 963-5590

Marc-André Pagé
15888174 Canada inc.
1670, Routhier
Gatineau, J8R 3Y7
819 643-9984

Maxime Morissette-Breton
Desmor inc.
1, du Geai-Bleu
Saint-Apollinaire, G0S 2E0
418 953-0250

Oussama Lahiouel
**L. air climatisation et
chauffage inc.**
15-5580, Antonio-Dagenais
Montréal, H1S 1B4
438 992-9648

Eric Thiffault
Thiffault construction inc.
41, Carniel
Gatineau, J8M 1A9
819 665-9295

Jean-Sébastien Gingras
FS Drolet inc.
65, Durand
Saint-Augustin-de-
Desmaures, G2B 2A8
418 572-8474

Gabriel Lafrance
Groupe G. Lafrance inc.
2279, ch. des Patriotes
Richelieu, J3L 6M6
514 554-7007

Charles Jacques André
Glackmeyer
**Glackmeyer Charles
Jacques André**
798, Chatel-Saint-Denis
Val-David, J0T 2N0
819 216-5455

Joey Adjamian
Drainspection inc.
900, 10^e Avenue
Montréal, H8S 3G2
514 773-9896

Stéphane Lévesque
**CLS climatisation et
chauffage inc.**
1088, de la Bernache
Saint-Jérôme, J5L 0C8
514 265-0239

Khalid Nasrouallah
HM plomberie inc.
9450, de Grosbois, app. 201
Montréal, H1K 0K5
438 922-5016

Marc Thibodeau
Excavation B.U.C.K. inc.
14 285, Rolland-Desjardins,
local 102
Mirabel, J7J 0T4
514 247-8899

Claude Carmel
Plomberie C.P.O inc.
2406, du Faisan
Laval, H7L 4K8
438 499-3750

CALENDRIER

2 octobre 2024

CMMTQ

Tournée du président
Rimouski
cmmtq.org

3 octobre 2024

CMMTQ

Tournée du président
Jonquière
cmmtq.org

7 octobre 2024

ASHRAE - Montréal

Souper-conférence
Club St-James
ashraemontreal.org

7 octobre 2024

ASHRAE - Québec

Souper-conférence
ashraequbec.org

8 octobre 2024

ASPE - Québec

Souper-conférence
*Accumulateur d'énergie
et récupération des eaux usées*
par Étienne Rhéaume, SERL
Cégep Limoilou, campus Charlesbourg
aspequebec.com

8 au 10 octobre 2024

Chillventa

Nuremberg, Allemagne
chillventa.de/en

9 octobre 2024

Groupe BIM du Québec

Repenser la gestion et la maintenance des
infrastructures en exploitant le potentiel
des jumeaux numériques
bimquebec.org/evenements

18 au 23 octobre 2024

ASPE

Symposium technique
Columbus, Ohio
aspe.org

24 octobre 2024

CMMTQ

Tournée du président
Trois-Rivières
cmmtq.org



**Ensemble
on contribue
à construire
l'avenir
énergétique**

**Merci à tous nos partenaires
qui contribuent à soutenir
notre clientèle dans ses
efforts de décarbonation.**



**Le partenariat vous intéresse ?
Apprenez-en plus.**

énergir



bthultraXL



NOUVEAU PRODUIT
MARCHÉ COMMERCIAL
DESIGN COMPACT, PERFORMANCE
ET FACILITÉ D'INSTALLATION.



Chaudière électrique
Contrôleur intelligent
T2 UltraSmart

DE
40 KW
À
72 KW

Expertise locale
fabriqué au

QUÉBEC



SUIVEZ-NOUS

THERMO2000.COM